

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 18 DECEMBRE 2009**

Le dix-huit décembre deux mil neuf à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 11 décembre 2009 adressée par Monsieur CORGER Hervé, Maire.

Présents : Mmes et MM. ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, FAYARD Monique, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MITON Sophie, PEREZ Pierre.

Pouvoirs : Mme MIZOULE Jacqueline à M. BOISSAT Paul

Mme RASTOIX Pascale à Mme CHERASSE Yvette

Excusé : M. DUPUIS Alain

Secrétaire de séance : Mme BERNARD Sylvie

Secrétaire administrative : Mlle BRIFFOND Catherine

En préambule à l'étude de l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose une intervention des représentants de l'association « Balinzat » : Mme Yvette Peytier, M. Etienne Rolland, M. Arthur Hébrard. Il s'agit d'une l'Association « Loi de 1901 » constituée en 2009 au niveau de la Communauté de Communes, dont Mme Rougane (Clerlande) est présidente et M. Rolland (Les Martres-sur-Morge) vice-président. Le compte-rendu des premières réunions est disponible sur demande. Le balisage des chemins a été réalisé, mais il nécessite un entretien constant dû à certaines dégradations. En ce qui concerne le patrimoine, un inventaire a été réalisé par une stagiaire (ateliers artisans, croix, ponts, détails architecturaux des différentes communes). Le problème du financement de l'association a été abordé. L'association souhaite identifier des personnes référentes dans chaque commune pour travailler sur le dossier du patrimoine.

Monsieur le Maire demande de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Contrat d'entretien de chaudières : Espace sportif, mairie
- Délégation de signature : vente de terrains à Puy-Chany

ORDRE DU JOUR :

Tarifs municipaux 2010

Zone Pilote Habitat

Convention « ATESAT »

Remise gracieuse : pénalités retard

Création poste Rédacteur au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Modification régime indemnitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Virements de crédits

Questions diverses

1. TARIFS MUNICIPAUX 2010 :

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de procéder à l'actualisation des tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2010, comme suit :

QF = R/N avec R (revenu imposable 2008) et N (nombre de parts)			
CANTINE	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	QF < 6667	6667 < QF < 8575	QF > 8575
Classe maternelle et CP			
Enfants de St Beauzire	2.46 €	2.76 €	3.06 €
Enfants extérieurs			3.32 €

Classes CE1, CE2, CM1, CM2			
Enfants de St Beauzire	2.64 €	2.94 €	3.24 €
Enfants extérieurs			3.56 €
Enseignants	4.56 €		
Personnel municipal	3.88 €		
Fourniture panier repas dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé	Dédution de 1.60 € sur tarif		

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Garderie enfant du personnel	Gratuit	
Garderie et/ou Etudes surveillées	Tranche 1	Tranche 2
Tarif mensuel	6.00 €	12.00 €
Tarif occasionnel	0.50 €	1.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Photocopies et impressions	Espace culturel et Mairie	Espace Culturel	
	Noir et blanc	couleur	Couleur Associations
Recto A4	0.10 €	0.80 €	0.15 €
Recto verso A4	0.20 €	1.60 €	0.30 €
Recto A3	0.20 €	1.60 €	0.30 €

Recto verso A3	0.40 €	3.20 €	0.60 €
Fax au secrétariat de mairie : 0.30 € la feuille			
INTERNET à l'Espace Culturel : gratuit			

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Droit de Place	résidents	Non résidents
½ journée ou moins	1.00 €	2.00 €
1 jour	2.00 €	4.00 €
Commerçants occasionnels		10.00 €
Emplacement au mois		40.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Cimetière		
Dépositaire		
Par jour à partir du 31 <sup>ème</sup> jour		0.50 €
Concessions		
30 ans	2m 50	90.00 €
	5m 00	180.00 €
50 ans	2m 50	160.00 €
	5m 00	320.00 €

Colombarium	
15 ans	170.00 €
30 ans	340.00 €
50 ans	570.00 €
porte	90.00 €

VOTE : Pour 11 Contre 7 (Messieurs ASTIER, CHAUVE, Mesdames BERNARD, CHARCOT, FAYARD, JEAN, DEBAIN)

Jardins communaux	
Jardins d'environ 150 m <sup>2</sup>	8.00 €
Jardins d'environ 300 m <sup>2</sup>	16.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Branchement Egout	400.00 €
-------------------	----------

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

LOCATION SALLE DES FETES + HALL	
	Caution 1000.00 €
Habitants de la commune	105.00 €
1 jour de semaine	

1 jour en fin de semaine (Samedi/dimanche)	128.00 €
2 jours en fin de semaine (Samedi au dimanche)	212.00 €
Personnes extérieures à la commune	
1 jour de semaine	296.00 €
1 jour en fin de semaine (Samedi/dimanche)	352.00 €
2 jours en fin de semaine (Samedi au dimanche)	520.00 €
Matériels supplémentaires	
1 table	1.00 €
1 chaise	0.20 €
caution	100.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Transport			
Les hameaux – le bourg	Mardi	1.60 €	A/R
Les hameaux – le bourg - Riom	samedi	1.60 €	A/R

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

## 2. ZONE PILOTE HABITAT :

Monsieur le Maire expose :

Le dossier est dans sa phase de montage. Un plan d'aménagement de principe a été validé. Le programme

propose la construction de 12 lots libres sur environ 500 m<sup>2</sup>, 10 logements sociaux et 39 logements de type T3/T4 sur env. 200 m<sup>2</sup>. Prochainement, les négociations entre les aménageurs et les collectivités (la commune et la Communauté de communes) devraient aboutir à un accord sur les participations financières de chacun des partenaires.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur plusieurs aspects concernant le financement de ce projet :

1/ l'achat par la municipalité correspondant à l'aménagement du foncier pour des logements sociaux estimé à 46 610 € HT soit 49 174 € TTC.

Vote : POUR à l'unanimité des présents

2/ le principe d'attribution de Pass Foncier à de futurs accédants à la propriété :

Vote : 2 CONTRE (M. Boissat, Mme Jean), 1 ABSTENTION, 1 ABSENT.

3/ le nombre de Pass fonciers à faire financer par la commune (2000 € par Pass foncier) :

• 10 Pass fonciers : 12 voix

• plus de 10 Pass fonciers : 5 voix, 1 abstention, 1 absent

M. le Maire précise que pour la création de « l'éco-quartier » les engagements financiers de la commune seront partiellement compensés par la TLE envisageable pour ce programme.

3. CONVENTION « ATESAT » :

Vu le décret n°2002.1205 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Le conseil municipal :

- Sollicite de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Puy de Dôme pour assurer une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du Territoire (ATESAT) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,

- Autorise Monsieur le Maire, à préparer, en concertation avec la DDEA, un projet de convention, sur la base des missions retenues,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur BOISSAT Paul, Adjoint, à signer la convention d'ATESAT et à prendre toute décision concernant son exécution ou son règlement.

Le conseil municipal sera informé des décisions prises.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

#### 4. CONTRAT ENTRETIEN DE CHAUDIERES : Espace sportif / mairie

Monsieur le Maire expose :

Il y a lieu d'assurer la maintenance des chaudières «Mairie et Espace Sportif ».

Après consultation, deux entreprises ont répondu : E2S et SM GAZ.

Monsieur le Maire propose de retenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la société SM GAZ, 23 rue Georges Besse à Clermont Ferrand pour un montant de :

MAIRIE	PRIX HT	PRIX TTC
1 chaudière à gaz Viessman	225.00 €	269.10 €

ESPACE SPORTIF	PRIX HT	PRIX TTC
4 panneaux tubes radiants à gaz	644.00 €	770.22 €
1 ballon eau chaude Aosmith	148.00 €	177.00 €
1 chaudière murale à gaz Dietrich	182.00 €	217.67 €
1 ensemble VMC	275.00 €	328.91 €



TOTAL	1474.00 €	1762.90 €
-------	-----------	-----------

Le contrat sera renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, trois mois avant la date d'échéance.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société SM GAZ.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

#### 5. REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD :

Par courrier du 16 novembre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques, M. KOSE a sollicité la remise gracieuse des pénalités pour défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme, correspondant à une somme de 23.00 €.

Monsieur le Maire propose d'accorder cette remise gracieuse, suite à l'avis favorable des services de la direction générale des finances publiques.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

#### 6. CREATION POSTE REDACTEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010 :

Suite à la promotion interne de Rédacteur de Mademoiselle BRIFFOND Catherine, actuellement Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de Rédacteur Territorial à temps complet soit 35 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le conseil municipal ouït cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 35 h par semaine,
- charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant,

- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2010.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

#### 7. MODIFICATION REGIME INDEMNITAIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010 :

Monsieur le Maire expose que suite au changement de grade d'un agent, il convient de modifier la délibération en date du 24 avril 2009 concernant le régime indemnitaire, à savoir :

- Suppression de l'indemnité d'administration et de technicité dans la filière administrative du grade « Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe » (plus d'agent à ce grade)
- Création de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP) pour le grade de rédacteur (grade qui n'existait pas auparavant sur la commune)

Modalités de calcul :

Le montant moyen de l'indemnité est calculé en multipliant le montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel par le coefficient multiplicateur.

Ce montant de référence annuel est indexé sur la valeur du point de la Fonction Publique.

Les bénéficiaires :

Les fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière administrative :

Rédacteur	Coefficient multiplicateur 2
-----------	------------------------------

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

#### 8. DELEGATION DE SIGNATURE : vente de terrains à Puy-Chany

Monsieur le Maire expose :

En date du 26 juin 2009, le conseil municipal a délibéré concernant la vente de deux parcelles à Puy Chany (parcelles AH 98a de 491m<sup>2</sup> et AH 98b de 494m<sup>2</sup>).

Il convient pour compléter ce dossier d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

## 9. OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS :

### a) Ouverture de crédits :

Il conviendrait d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses : compte 675/042 :	+ 59 227.28 €
Dépenses compte 676/042 :	+ 3 415.73 €
Recettes compte 775/77	+ 62 643.01 €

Investissement

Recettes : compte 024	- 62 643.01 €
Recettes : compte 192/040	+ 3 415.73 €
Recettes : compte 2111/040	+ 59 227.28 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

### b) Virement de crédits :

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2009 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
intérêts	61522	762.00	66111	762.00

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

10. QUESTIONS DIVERSES :

v Bâtiment rue du couvent :

Dans l'hypothèse où la commune pourrait se porter acquéreur des bâtiments du couvent, une évaluation de l'état des bâtiments (gros œuvre, recherche de plomb ou d'amiante, conformité des installations électriques) sera confiée aux entrepreneurs compétents courant janvier 2010.

v Église : une voûte de l'église semble se fendre. Une évaluation des travaux à effectuée sera réalisée prochainement.

v Collectivités territoriales :

Le projet de réforme des collectivités territoriales inquiète les élus quant au devenir de l'organisation démocratique de notre pays et à la pérennisation des financements des collectivités locales. Une discussion est engagée concernant les moyens de tenir informé la population de ces préoccupations.

v Fêtes et cérémonies

Y Le traditionnel repas de Aînés organisé le 13 décembre par le CCAS sous la présidence de M. le Maire s'est

déroulé dans les meilleures conditions et a été très apprécié de tous.

v Calendrier :

Ÿ 6 janvier 2010 : Vœux du Maire. Cette année, tous les habitants de Saint-Beauzire sont cordialement invités.

Ÿ 10 janvier 2010 : Assemblée générale du Club de l'Amitié

Ÿ 22 janvier 2010 à 20 h : Conseil municipal

La séance est levée à 22h 55.

